

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2370

20 octobre 2007

### SOMMAIRE

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l. ....	113743	OUTLET.lu S.à r.l. ....	113758
Aamerkrill S.A. ....	113759	Peinture LAHYR Boris S.à r.l. ....	113741
AB Cinema S.à r.l. ....	113745	President A ....	113754
Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l. ..	113721	President B ....	113751
Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l. ..	113715	President C ....	113754
Andalusia Diversified Real Estate Invest- ments (SCA) ....	113732	Shoe & Keys S.à r.l. ....	113742
Bakform, s.à r.l. ....	113757	SigmaKalon Luxco ....	113744
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l. ...	113755	Sigmakalon Manager S.A. ....	113745
CEREP UK 4 Pic Place S.à r.l. ....	113757	Sirex S.A. ....	113744
Combilux ....	113753	Snoddons Luxembourg S. à r. l. ....	113728
CVR Concept S. à r.l. ....	113756	Socoagri ....	113751
Cyrus Invest s.à r.l. ....	113744	Solar Chemical S.A. ....	113731
DH Real Estate Finance S.à r.l. ....	113756	Spirit 2 S. à r. l. ....	113729
Européenne de Conseils et de Services SA .....	113742	Surrey S.A. ....	113729
Fortis Direct Real Estate Management ..	113745	S.V.M. S.à r.l. ....	113741
Gassia S.A. ....	113760	Swiss Re Europe S.A. ....	113752
Gestion J.P. S.C.A. ....	113750	Tempinvest A.G. ....	113751
Golf Development A.G. ....	113758	Themalis Consultant S.à r.l. ....	113741
JB Honoré S.à r.l. ....	113758	TNS Luxembourg Delta S.à r.l. ....	113756
Lexser S.A. ....	113757	Tobacco Holdings Limited ....	113728
Luxembourg Offshore Management Com- pany S.A. ....	113759	TPMC Europe S.A. ....	113714
Mangrove Investments ....	113741	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A. .....	113714
Marfi S.à r.l. ....	113753	TRW Europe S.A. ....	113714
MeesPierson Real Estate Management S.A. .....	113745	Uninco S.A. ....	113731
Mercerie Le Fil Doré S.à r.l. ....	113728	U.N. Käerjéng '97, A.s.b.l. ....	113752
M & M Corporate Management S.A. ....	113750	Venture Investment S.A. ....	113731
Norbury S.à r.l. ....	113743	Vitalia Investments S.à r.l. ....	113755
Nostrum S.A. ....	113730	Westerngem Holding S.A. ....	113744
		Yakari ....	113742

**TPMC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.443.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113322/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.649.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113321/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**TRW Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 94.181.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113319/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.719.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 11 September 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 7 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

*Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs Laetitia Ambrosi, jurist, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Davy Beauce, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, residing at professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 7 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.



Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;
  - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
  - Madame Laetitia Ambrosi, juriste, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - Monsieur Davy Beauce, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11136. — Reçu 215,83 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112714/239/345.

(070129086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.720.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 11 September 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 6 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England; and
  - Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
  - Mrs Laetitia Ambrosi, jurist, born on March 12, 1975 in Lyon, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr Davy Beauce, accountant, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, residing at professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT TWILIGHT LUXEMBOURG 6 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30,000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;
  - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
  - Madame Laetitia Ambrosi, juriste, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
  - Monsieur Davy Beauce, comptable, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11135. — Reçu 215,83 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007112706/239/345.

(070129088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Mercerie Le Fil Doré S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 78.899.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113349/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05485. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Snoddons Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.386.

*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113341/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Tobacco Holdings Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 6.460.

*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.



Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113325/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Surrey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.904.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113332/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Spirit 2 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.750.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113339/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Nostrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.206.

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOSTRUM S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 6 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par ce même notaire en date du 2 août 2001, publié au Mémorial C numéro 96 du 18 janvier 2002 ( la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur FIDUCIAIRE COMPTABLE LUXCONCEPT S. à r.l., avec siège social au 15, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, R.C.S. B n ° 93.769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, L. Schneider, S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19580. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007113317/202/55.

(070130143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Solar Chemical S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.411.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113340/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Uninco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 10.881.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113318/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Venture Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.907.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113316/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Andalusia Diversified Real Estate Investments (SCA), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.793.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of July.

Before Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, under the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, as general partner,

here represented by M<sup>e</sup> Olivia Tournier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Abu Dhabi.

2. Mr Eisa Al Shamlan, businessman, born on May 31, 1970 in Abu Dhabi, United Arab Emirates (UAE), professionally residing at P.O. Box 44737, Abu Dhabi, UAE, as limited partner,

here represented by M<sup>e</sup> Olivia Tournier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Abu Dhabi.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed among ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, as managing general partner (*associé commandité*) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE INVESTMENTS (SCA) (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated Partnership.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the

Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Partnership is incorporated for a limited period of four (4) years as from the date of its incorporation, subject to extension upon decision of the General Partner for a maximum of two (2) periods of one (1) year. The decision to extend the term of the Partnership will be taken prior to the fourth (4th) anniversary of the Partnership and, as the case may be, before the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Partnership and notified to the Partners at least three (3) months before the date of each such anniversary.

4.2 The Partnership may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Partnership shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who need not be a Partner.

4.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Partners in accordance with the procedures laid down in these Articles, which agenda will be to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership, and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement general partner.

4.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Partnership's corporate capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 1 (one) management share and 3,099 (three thousand and ninety-nine) ordinary shares, in registered form with a par value of EUR 10 (ten euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management of the Partnership.**

7.1 The Partnership shall be managed by the General Partner.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.

7.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Partnership and the power to represent the Partnership in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.

7.5 The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Partnership is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 8. Liability.**

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Partnership, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 or 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Partnership against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Partnership, by reason of any transaction carried out by the Partnership, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

8.3 The Limited Partners' liability is limited to the share of the capital they have contributed to the Partnership. Any Limited Partner who signs on behalf of the Partnership or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-à-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Partnership.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 9. Powers and voting rights.**

9.1 The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Partnership.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership without the consent of the General Partner.

9.3 Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

#### **Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Partners of the Partnership shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Partners of the Partnership are present or represented at a meeting of the Partners of the Partnership, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Partner may act at any meeting of the Partners of the Partnership by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Partnership by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Partnership. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Partnership. The Partnership will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Partners duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

10.9 The nationality of the Partnership may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders if any.

#### **V. Audit**

**Art. 11.** The operations of the Partnership and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an authorised auditor («réviseur d'entreprises»), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Partners and continue to carry out its duties until its successor is elected.

#### **VI. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 12 Accounting year and annual general meeting.**

12.1 The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Partnership's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Partnership as well as an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities.

12.3 The annual general meeting of the Partners of the Partnership shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Partnership or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.4 The annual general meeting of the Partners of the Partnership may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

##### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Partnership as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

13.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

#### **VII. Dissolution - Liquidation**

14.1 In the event of the dissolution of the Partnership, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Partnership.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership.

#### **VIII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

#### *Subscription - Payment*

ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 1 (one) management share in registered form, with a par value of EUR 10 (ten euro), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to EUR 10 (ten euro).

Mr Al Shamlan, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 3,099 (three thousand and ninety-nine) ordinary shares in registered form, with a par value of EUR 10 (ten euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 30,990 (thirty thousand nine hundred and ninety euro).

The amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is at the disposal of the Partnership, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership in relating to the present incorporation deed are estimated at approximately 2,300 €.

#### *Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Partnership, the Partners of the Partnership, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. DELOITTE SA, a Luxembourg public company, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as auditor of the Partnership for the duration of the Partnership; and
2. The registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, en qualité d'associé gérant commandité,

ici représentée par M<sup>e</sup> Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi.

2. M. Eisa Al Shamlan, homme d'affaires, né le 31 mai 1970 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (EAU), résidant professionnellement à P.O. Box 44737, Abu Dhabi, UAE, en qualité d'associé commanditaire,

ici représenté par M<sup>e</sup> Olivia Tournier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Abu Dhabi.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, constituée par les présentes:

#### **I. Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Gérant Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE INVESTMENTS (SCA) (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts Les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré



en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée limitée de quatre (4) années à compter de la date de sa constitution, sous réserve de la décision de l'Associé Commandité d'allonger cette durée d'au maximum deux (2) périodes d'une (1) année chacune. La décision d'étendre la durée de la Société sera prise avant le quatrième (4<sup>ème</sup>) anniversaire de la Société et, le cas échéant, avant le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la constitution de la Société et sera notifiée aux Associés au moins trois (3) mois avant la date des dates anniversaires concernées.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés pourra nommer un gérant intérimaire, qui ne sera pas nécessairement Associé.

4.4 Le gérant intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouvel associé commandité.

4.5 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action d'Associé Commandité et 3.099 (trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires, sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

- 6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.
- 6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.
- 6.3. Nonobstant toute autre disposition des statuts un Associé Commanditaire ne peut transférer ses actions sans le consentement préalable écrit de l'Associé Commandité. Tout transfert par un Associé Commanditaire de ses intérêts est soumis à un droit de préemption en faveur des autres Associés Commanditaires.
- 6.4. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.5. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.
- 6.6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.7 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Gestion de la Société.**

- 7.1. La Société est gérée par l'Associé Commandité.
- 7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé Commandité.
- 7.4. L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.
- 7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la ou les signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.
- 7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 8. Responsabilité.**

- 8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.
- 8.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.
- 8.3 La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de capital versé par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.**

- 9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.
- 9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.
- 9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales.
- 9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

**Art. 10. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.**

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelque soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligataires.

**V. Révision des comptes**

**Art. 11.** Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé qui devra remplir les exigences de la loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et qui accomplira les missions déterminées par la Loi. Le réviseur sera nommé par l'assemblée générale des Associés et accomplira sa mission jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

**VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

12.3 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin de chaque année à 10.00 heures a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.4 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

**Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

13.4. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VII. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

## VIII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

### *Souscription et Libération*

ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE MANAGEMENT SARL, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) action d'Associé Commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 10 (dix euros).

M. Al Shamlan, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 3.099 (trois mille et quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.099 (trois mille quatre-vingt-dix-neuf euros).

Le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte de constitution s'élèvent approximativement à 2.300 €.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. DELOITTE SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée réviseur de la Société pour la durée de la Société; et

2. Le siège social de la Société est établi 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22351. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007113239/212/497.

(070129878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Mangrove Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 69.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

*Pour la société*  
PKF WEBER ET BONTEMPS  
*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2007113359/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08398. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 42.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*PEINTURE LAHYR BORIS S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007113403/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06691. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Themalis Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 90.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*THEMALIS CONSULTANT S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007113406/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05732. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**S.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 42.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

S.V.M. S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007113407/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05734. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Européenne de Conseils et de Services SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.258.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai dénoncé le siège de la société sous rubrique à l'adresse à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

Diekirch, le 4 septembre 2007.

Pour copie conforme

P. Kerger

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007113426/2985/14.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2007, réf. DSO-CI00090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070129874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Shoe & Keys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 46, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.672.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

- Transfert de siège social.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée:

	Parts sociales
Monsieur Rasteiro Rodrigues Fernando, 138, rue Victor Hugo à L-4141 Esch/Alzette . . . . .	100
	<u>100</u>

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de:

24, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg

à 46, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2007.

F. Rasteiro Rodrigues.

Référence de publication: 2007113297/612/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Yakari, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Madame Vania Baravini, employée privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113303/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Norbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.102.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113176/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.150,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.639.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007112691/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04423. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**Sirex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 58.924.

Le bilan au 30 juin 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007113284/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Cyrus Invest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 62.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007113285/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 7.166.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113309/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**SigmaKalon Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 90.056.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113440/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07025. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Sigmakalon Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 91.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113442/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07030. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Fortis Direct Real Estate Management, Société Anonyme,  
(anc. MeesPierson Real Estate Management S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2004, acte publié au Mémorial C n ° 419 du 20 avril 2004, modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2006, publié au Mémorial C n ° 1626 du 2 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORTIS DIRECT REAL ESTATE MANAGEMENT*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007113443/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05905. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**AB Cinema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.730.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, demeurant 3, Chemin du Port Noir, CH-1211, Genève, Suisse, ici représenté par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'étude, la réalisation de programmes audiovisuels, la recherche, la mise au point, l'exportation, soit seule, soit en association avec des tiers, soit pour son compte ou le compte d'autrui de toutes opérations techniques, commerciales, mobilières, immobilières et financières relevant du domaine de l'audiovisuel et de l'expression écrite, sous toutes leurs formes existantes ou futures, et les domaines qui s'y attachent directement ou indirectement, ainsi que toutes leurs formes existantes ou futures, et les placements des ressources des entreprises intéressées aux opérations dont il s'agit. La Société pourra participer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination AB CINEMA S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, M. Claude Berda, susnommé, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune par versement en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

#### *Décisions des associés*

1) L'associé unique décide de nommer M. Claude Berda, susnommé, en qualité de gérant unique.

La durée de son mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature de son gérant unique.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Follows the English translation of the text above:**

In the year two thousand and seven, on the third of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Berda, Company director, residing at 3, Chemin du Port Noir, CH-1211, Geneva, Switzerland, here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the survey, the creation of audiovisual programs, the research into, the setting up, the exportation, on its own or in association with third parties, for its own account, or on behalf of others, of any technical, commercial, real estate and financial dealings pertaining to the field of audiovisual communication and of written expression, in any existing or future forms, and the management of the income derived from these enterprises.

The Company may directly or indirectly take part, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any kind of commercial or industrial enterprises bearing a link with the object of the Company, notably through the incorporation of private companies, private partnerships, and real estate companies pertaining to the above mentioned object, or any similar or related object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AB CINEMA S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500,-) represented by twelve hundred five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1,-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, decides to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may make interim dividends payments within the limit of the applicable rules

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Mr Claude Berda, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-),

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the shareholders*

- 1) The sole shareholder resolves to appoint Mr Claude Berda, prenamed, as sole manager of the Company.  
The duration of his mandate is unlimited.  
The Company will be bound by the signature of its sole manager.
- 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25098. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007112568/211/245.

(070129118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

---

**M & M Corporate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.878.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

M & M CORPORATE MANAGEMENT S.A.

A. De Bernardi / L. Vegas-Pieroni

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007113454/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07604. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Gestion J.P. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

GESTION J.P. S.C.A.

GESTION GIC S.A.R.L. / G. Benedetti

*Gérant-associé commandité / Gérant-associé commandité*

Référence de publication: 2007113457/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07592. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Socoagri, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 9.666.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 104.790.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007113436/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06438. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070129557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**President B, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 112.835.

*Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 23. August 2007*

Am 23. August 2007 beschließt der alleinige Aktionär, die folgende Person zu einem zusätzlichen Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen:

- Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Die Dauer des Mandats ist begrenzt bis zum Datum der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 beschliesst.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Ralf Schwarzer
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Jacques de Patoul.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 11. September 2007.

*PRESIDENT B*

Unterschriften

Référence de publication: 2007113506/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070129838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Tempinvest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.334.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007*

Les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04.06.2007:

1) La Fiduciaire G.T. FIDUCIAIRES S.A. (G.T.F. S.A.), ayant son siège à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 est nommée comme administrateur en remplacement de Monsieur Robert Becker, démissionnaire.

2) La Fiduciaire HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la fiduciaire BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007113508/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**U.N. Käerjéng '97, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4945 Hautcharage, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg F 935.

—  
*Extrait de l'AGE tenue en date du 4 juillet 2007*

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2007, convoquée en exécution de l'article 8, alinéa 2, de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994, les statuts de l'ASBL U.N. KÄERJENG '97 A.s.b.l., publiés au Mémorial C, numéro 562 du 14 octobre 1997, ont été modifiés comme suit:

Il est ajouté à l'article 11 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

« **Art. 11. (deuxième alinéa).** L'année financière commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. A ce sujet une deuxième assemblée générale ordinaire sera convoquée dans les deux premiers mois de l'année qui suit afin de délibérer sur les comptes clôturés au 31 décembre, et de les approuver.»

Bascharage, le 1<sup>er</sup> août 2007.

Signatures.

Bascharage, le 4 septembre 2007.

Copie conforme a l'original

M<sup>e</sup> A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007113509/236/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—  
*Berichtigung zum Auszug des Verwaltungsrats der Gesellschaft*

- Herrn Michael Fisher

- Herrn David Finch

sind nicht mehr im Verwaltungsrat der Gesellschaft vertreten.

Die Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herrn Geertjan Verheij

- Herrn Patrick Raaflaub

- Herrn Walter Copping

- Herrn Marc Swallow

- Herrn Hermann Geiger.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.



Luxembourg, den 12. September 2007.

SWISS RE EUROPE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007113513/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Marfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

MARFI S.A.R.L.

INDEPENDANT S.A.R.L.

Gérant de Société

Signature

Référence de publication: 2007113459/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07588. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Combilux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.266.

*Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2007*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

Monsieur François Benoy, né le 4 septembre 1959 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-3225 Bettembourg, Container Terminal

Monsieur Jean-Luc Melard, né le 14 août 1956 à Aishe en Refail, ayant son domicile professionnel à B-1000 Bruxelles, 100, avenue du Port

Monsieur Gilbert Conter, né le 18 janvier 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie

Monsieur Guy Besch, né le 18 janvier 1971 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal

Monsieur Alex Kremer, né le 16 janvier 1947 à Bourscheid, ayant son domicile professionnel à L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare

Monsieur Arthur Lorang, né le 15 avril 1932 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1010 Luxembourg, 1A, route de Trèves

Monsieur Pierre Gramegna, né le 22 avril 1958 à Esch-sur-Alzette, ayant son domicile professionnel à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi

Monsieur Francis Schutz, né le 18 juillet 1955 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi

Monsieur Thierry Nothum, né le 26 mai 1959 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi

Monsieur Gilles Osch, né le 30 avril 1964 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare

Monsieur René Thein, né le 30 juin 1947 à Wiltz, ayant son domicile professionnel à L-4940 Bascharage, z.i. Bommelscheuer,

Sont tous nommés au poste d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

*Commissaire aux Comptes:*

Monsieur Henri Rinnen, né le 18 juillet 1948 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-9991 Weiswampach, Maison, 120A

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMBILUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113517/1261/43.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05326. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**President A, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.834.

—  
*Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 23. August 2007*

Am 23. August 2007 beschließt der alleinige Aktionär, die folgende Person zu einem zusätzlichen Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen:

- Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg

Die Dauer des Mandats ist begrenzt bis zum Datum der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 beschliesst.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein

- Herr Bernhard Johannes von Plehn

- Herr Ralf Schwarzer

- Herr Martin Weinbrenner

- Herr Bodo Karl Walter Zöll

- Herr Jacques de Patoul

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxembourg, den 11. September 2007.

PRESIDENT A

Unterschriften

Référence de publication: 2007113520/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**President C, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

—  
*Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 23. August 2007*

Am 23. August 2007 beschließt der alleinige Aktionär, die folgende Person zu einem zusätzlichen Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen:

- Jacques de Patoul, geboren am 10. Januar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Die Dauer des Mandats ist begrenzt bis zum Datum der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 beschliesst.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum heutigen Tag wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein

- Herr Bernhard Johannes von Plehn  
 - Herr Ralf Schwarzer  
 - Herr Martin Weinbrenner  
 - Herr Bodo Karl Walter Zöll  
 - Herr Jacques de Patoul  
 Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 11. September 2007.

PRESIDENT C  
 Unterschriften

Référence de publication: 2007113523/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 20 juillet 2007*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les gérants, Fabio Mazzoni et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Pour extrait  
 Pour la société  
 Signature

Référence de publication: 2007113524/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 128.431.

—  
*Rectificatif de l'avis déposé le 11 septembre 2007 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro LO70121748.05*

Le siège social de l'associé unique de la Société, la société TRIZEC 4 S.à r.l, a été transféré au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113527/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**TNS Luxembourg Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.220.500,00.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 76.277.

L'associé TNS OVERSEAS HOLDINGS (ZETA) LIMITED a changé sa dénomination en TNS OVERSEAS MEDIA HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007113530/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**DH Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.800,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.959.

Par résolution circulaire en date du 1<sup>er</sup> août 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Howard, avec adresse au 20, Egerton Gardens, SW3 2DB Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 3 août 2007.

- Nomination de Monsieur John Whiteley, demeurant au 14, Fallows Green, AL5 4HD Harpenden, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 3 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113529/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**CVR Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.805.

Suite à une cession de parts sociales du 23 juillet 2007, la société anonyme MEDIVIEW REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 118.836, est désormais associé unique de la société CVR CONCEPT Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007113507/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**CEREP UK 4 Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.431.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique le 1<sup>er</sup> août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP III UK S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu des résolutions prises par le gérant unique de la société CEREP III UK S.à r.l. le 1<sup>er</sup> août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007113531/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05397. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Lexser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 102.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113500/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09375. - Reçu 97 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**Bakform, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3273 Bettembourg, 2, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*BAKFORM, s.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007113352/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05743. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070129604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

---

**OUTLET.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 107.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

*OUTLET.lu S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007113354/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05745. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Golf Development A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 108.578.

*Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 5. September 2007*

- Die Generalversammlung akzeptiert die Amtsniederlegung von Herrn René Faltz als Präsident des Verwaltungsrates.  
- Die Generalversammlung akzeptiert die Amtsniederlegung von Herrn Antoine Feidt als delegierter des Verwaltungsrates.

- Für Herrn Nicolas Kruchten, der sein Amt niedergelegt hat, ernennt die Generalversammlung folgende Herrn als Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Flavio Becca, wohnhaft in 1, rue des Prés, L-3369 Leudelange und

- Herrn Gaëtan Hannecart, wohnhaft in Meirstraat 7, B-9850 Nevele.

Ihre Mandate enden nach der Generalversammlung die im Jahre 2010 stattfinden wird.

- Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg nach 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg zu verlegen.

Luxemburg, den 5. September 2007.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2007113541/263/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04777. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070129636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.873.

1) En date du 16 janvier 2006, Monsieur Jonathan Glassberg a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Matthieu Lejoncourt.

2) En date du 16 janvier 2006, Monsieur Benn Shepherd a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Monsieur Matthieu Lejoncourt.

1) En date du 16 janvier 2006, Monsieur Jonathan Glassberg a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Madame Fabienne Segalen.

2) En date du 16 janvier 2006, Monsieur Benn Shepherd a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Madame Fabienne Segalen.

1) En date du 6 avril 2006, Monsieur Jonathan Glassberg a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Madame Celia Bernard.

2) En date du 6 avril 2006, Monsieur Benn Shepherd a cédé 5 parts sociales de catégorie B à Madame Celia Bernard.

Dès lors, l'actionnariat de la société JB HONORÉ S.à r.l. se compose ainsi:

- Monsieur Jonathan Glassberg, avec adresse à Temple Fortune Hill, NW11 7XN Londres, Royaume-Uni, détient 19.500 parts sociales de catégorie A et 485 parts sociales de catégorie B.
- Monsieur Benn Shepherd, avec adresse au 29A, 300 East 77th Street, NY 10021 New York, Etats-Unis, détient 19.500 parts sociales de catégorie A et 485 parts sociales de catégorie B.
- Monsieur Matthieu Lejoncourt, demeurant au 20, rue des petits Champs, F-75002 Paris, France, détient 10 parts sociales de catégorie B.
- Madame Fabienne Segalen, demeurant au 65, avenue Paul Doumer, F-92500 Rueil Malmaison, France, détient 10 parts sociales de catégorie B.
- Madame Celia Bernard, demeurant au 65, rue de la Fontaine, F-75016 Paris, France, détient 10 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113537/581/33.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2007*

- L'assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Luc Verelst, démissionnaire, Monsieur Nico Kruchten, Directeur, né le 28 août 1957 à Luxembourg, et domicilié professionnellement au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Nico Kruchten prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2009.

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de M<sup>e</sup> René Faltz et M<sup>e</sup> Tom Felgen, tous deux administrateurs de la société, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007113543/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

**Aamerkrill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.167.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2007*

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc Verelst de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Nico Kruchten, né le 28 août 1957 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée a révoqué la société de Révision CHARLES ENSCH S.A., immatriculée au RCS sous le numéro B 38.937 et ayant son siège au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, de son poste de commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes la société SERVER GROUP EUROPE S.A., immatriculée au RCS sous le numéro B 68.574 et ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2008.

- L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de M<sup>e</sup> Faltz et M<sup>e</sup> Felgen, tous deux administrateurs. Leur nouvelle adresse se situe au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007113547/263/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

### **Gassia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.704.

*Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007*

1. Are appointed directors in replacement of the three previous directors Clive Godfrey, Alain Noullet and Stéphane Biver, their term of office expiring at the General meeting of the year 2013:
  - a) Maître Michaël Dandois, Attorney-at-law, born in B-Messancy, on January 15, 1971, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire
  - b) Maître Antoine Meynial, Attorney-at-law, born in F-Paris, on February 6, 1966, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,
  - c) Mr Stéphane Warnier, private employee, born in B-Watermael Boitsfort, on March 25, 1966 residing professionally in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,.
2. Is appointed statutory auditor in replacement DATA GRAPHIC SA, its term of office expiring at the General meeting of the year 2013:
 

CHESTER & JONES, limited liability company with registered office at 62, route de Luxembourg, L- 4760 Petange
3. The registered office of the company is transferred at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Traduction:*

1. Sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Clive Godfrey, Alain Noullet et Stéphane Biver, leur mandat prenant fin de l'assemblée générale devant se tenir en 2013:
  - a) Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, né à B-Messancy, le 15 janvier 1971, demeurant professionnellement au L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire
  - b) Maître Antoine Meynial, Avocat à la Cour, né à F-Paris, le 6 février 1966, demeurant professionnellement au L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,
  - c) Mr Stéphane Warnier, employé privé, né à B-Watermael Boitsfort, le 25 mars 1966 demeurant professionnellement au L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
2. Est nommé comme commissaire aux comptes en remplacement de DATA GRAPHIC SA, son mandat prenant fin de l'assemblée générale devant se tenir en 2013:
 

Chester & Jones Sàrl, société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 120.602, domiciliée au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.
3. Le siège social de la société est transféré au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007113549/2374/38.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.